

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 15 avril 2025, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2025-R-AG150, le règlement numéro SQ 2021-005 (R.M. 2025-411) « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LES MUNICIPALITÉS ET LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRCVG ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO SQ 2021-005 (R.M. 2021-357) AINSI QUE TOUTE RÈGLEMENTATION ANTÉRIEURE AFFÉRENTE ».

Le règlement numéro SQ 2021-005 (R.M. 2025-411) est entré en vigueur le 23 avril 2025, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 23^{ième} jour du mois d'avril 2025.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe